



Rapport de l'Observatoire 2019

Un nombre exceptionnel de victimes pour la quatrième année consécutive

Un retour en arrière alarmant

EMBARGO jusqu'au 21 novembre– 10h30 (heure de Paris) – UTC + 1

Montréal, 21 novembre 2019. Publié aujourd'hui, le rapport 2019 de l'Observatoire des mines fait état pour la quatrième année consécutive d'un nombre exceptionnellement élevé de victimes de mines, en particulier de restes explosifs de guerre (REG) et de mines improvisées. L'Observatoire a enregistré 6 897 victimes de mines en 2018. Ce chiffre élevé est principalement dû aux conflits armés intenses en Afghanistan, en Libye, au Nigéria, en Syrie et dans d'autres zones de conflit. Le Traité d'Ottawa interdisant l'utilisation des mines antipersonnel est entré en vigueur il y a 20 ans. Alors que les États parties au Traité se réuniront du 25 au 29 novembre à Oslo (Norvège), HI appelle les États à faire respecter le droit international humanitaire et à faire pression sur les belligérants pour qu'ils mettent fin à l'utilisation de ces armes barbares.

Le nombre de victimes a doublé depuis 2014

- Le rapport 2019 de l'Observatoire des mines dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa qui interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel sur l'année 2018, et jusqu'à novembre 2019 quand cela est possible.
- Le rapport montre que le nombre de nouvelles victimes des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre reste élevé **pour la quatrième année consécutive** (6 897 en 2018, 7 253 en 2017, 9 439 en 2016 et 6 971 en 2015). **Le nombre de victimes a presque doublé entre 2014 et 2018** (6 897 nouvelles victimes en 2018 contre 3 998 en 2014). En 2014, l'Observatoire a enregistré une moyenne d'environ 10 victimes par jour. En 2018, le taux a presque doublé pour atteindre **un peu moins de 20 victimes par jour**. De nombreuses victimes n'ont certainement pas été recensées par le rapport en raison des difficultés rencontrées dans certaines zones pour recueillir des informations.
- La grande majorité des personnes tuées ou blessées par les mines antipersonnel sont des civils : 71% des victimes étaient des civils en 2018 et 54% d'entre elles étaient des enfants. Ce sont les restes explosifs qui ont fait le plus de victimes parmi les enfants (871, soit 51 %).
- En 2018, la majorité des nouvelles victimes des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre ont été enregistrées en Afghanistan (2 234), au Myanmar (430), en Syrie (1 465), en Ukraine (325) et au Yémen (596). Des victimes de mines ont été enregistrées dans 50 États et territoires du monde entier.
- L'Observatoire des mines a confirmé de nouvelles utilisations de mines antipersonnel par les forces gouvernementales au Myanmar entre octobre 2018 et octobre 2019. Des groupes non étatiques ont également utilisé des mines antipersonnel, y compris des mines improvisées, dans au moins six pays : Afghanistan, Inde, Myanmar, Nigéria, Pakistan et Yémen.
- Ces utilisations ont causé une contamination étendue qui mettra en danger la vie de milliers de personnes à long terme. **Au total, 60 États et territoires ont été contaminés par des mines et des restes explosifs de guerre dans le monde.**

- Le nombre de victimes ayant considérablement augmenté ces dernières années, les États devraient redoubler d'efforts pour fournir une assistance aux victimes aujourd'hui et à l'avenir. HI appelle également les États à soutenir les programmes de sensibilisation aux dangers des mines, de déminage et d'assistance aux victimes, qui sont absolument nécessaires pour les pays et territoires touchés.

Les mines improvisées, le nouveau défi de l'Action contre les mines

- Cette année, l'Observatoire a également enregistré le plus grand nombre de victimes de mines improvisées depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000 : **3 789 personnes ont été tuées ou blessées par des mines improvisées en 2018, ce qui représente 54% du nombre total de nouvelles victimes enregistrées par l'Observatoire (6 897).**
- Bien qu'elles soient principalement utilisées par des groupes armés non étatiques, les mines improvisées entrent dans le champ d'application du Traité d'Ottawa et de son interdiction de l'emploi de toute arme par nature indiscriminée. Un dialogue avec certains groupes armés non étatiques est possible pour les convaincre d'abandonner de telles pratiques et d'adhérer au Traité. Le déminage - qui est une obligation du Traité d'Ottawa - est un moyen de refuser à ces groupes l'accès aux armes et aux munitions, car de nombreuses mines improvisées sont fabriquées en utilisant des explosifs ou des restes d'explosifs.
- Des victimes de mines improvisées ont été identifiées dans 18 États en 2018, principalement en Afghanistan (1 586) et en Syrie (1 076).
- **Citation 1:** « Pour la quatrième année consécutive, l'Observatoire des mines a enregistré un nombre élevé de nouvelles victimes, principalement en raison d'un conflit armé intense en Afghanistan, en Syrie, etc. L'utilisation de mines improvisées a fait la moitié des victimes en 2018. La guerre a des règles : le Traité d'Ottawa interdisant les mines terrestres (y compris les mines improvisées), la Convention d'Oslo interdisant les armes à sous-munitions et les Conventions de Genève sont tous conçus pour protéger les civils. Il est de la responsabilité de tous les États de défendre ces règles, de les appliquer et de veiller à ce qu'elles soient appliquées. »
- **Citation 2:** « Les mines terrestres tuent et causent des blessures complexes, souvent avec de graves séquelles invalidantes et de graves traumatismes psychologiques. L'apparition d'un handicap causé par les mines - le plus souvent à la suite de l'amputation d'un membre inférieur - s'accompagne souvent d'une stigmatisation sociale, ce qui rend difficile le retour à une vie normale pour la victime. Nous devons constamment rappeler à toutes les parties aux conflits que l'utilisation de ces armes est interdite et que le droit international doit être respecté. »
- **Citation 3:** « Le Traité d'Ottawa est entré en vigueur il y a 20 ans, ce qui a entraîné une forte diminution de l'utilisation des mines terrestres et du nombre de victimes de mines terrestres. Mais ces dernières années, nous assistons à une recrudescence alarmante de l'utilisation des mines, avec un nombre inacceptable de victimes. Notre travail contre les mines terrestres n'est pas terminé. Nous devons défendre l'application du Traité d'Ottawa, plaider en faveur du soutien aux victimes et relever de nouveaux défis avec l'utilisation des mines terrestres improvisées. Nous avons encore besoin du soutien des citoyens pour éradiquer complètement les mines terrestres de la surface de la terre. »

Le Traité d'Ottawa interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel. Le Traité a été ouvert à signature le 3 décembre 1997. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. 164 sont États parties au Traité. 1 Etat – les Îles Marshall – en est signataire.

À propos de HI

HI est une association de solidarité internationale indépendante qui intervient depuis 30 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, HI a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. HI est l'une

des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la Paix en 1997 et lauréate du prix Conrad N. Hilton 2011. HI agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

Contact presse :

Gabriel Perriau – g.perriau@hi.org